

Soixante-cinquième réunion du Comité permanent

15-17 mars 2016

Point 4 b) de l'ordre du jour

Mise à jour sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général (exposé)

Le présent exposé couvre la période depuis la déclaration faite par l'Inspecteur général à la soixante-sixième session du Comité exécutif du HCR en octobre 2015.

I. Gestion

- En attendant la nomination d'un nouvel Inspecteur général par le nouveau Haut Commissaire, M^{me} Claire Bourgeois a pris ses fonctions d'Inspecteur général par intérim le 1^{er} janvier 2016. Le Chef du Service d'inspection nouvellement nommé, M. Ousseni Compaoré, a également pris ses fonctions au sein du Bureau de l'Inspecteur général au début de l'année. En septembre 2015, M. Henrik Malmquist a été nommé Chef du Service d'enquête, à la suite de la reclassification de ce poste comme poste d'expert.
- Conformément à la stratégie qui consiste à renforcer la capacité de contrôle du HCR en rapprochant les fonctions de contrôle du terrain, le Bureau de l'Inspecteur général a pourvu son troisième poste dans le bureau extérieur de Nairobi, celui d'Administrateur principal chargé du contrôle (audit), au dernier trimestre de 2015. Un poste nouvellement créé de Spécialiste principal chargé des enquêtes dans ce bureau est en train d'être pourvu, ce qui porte à six le nombre total de postes du Bureau de l'Inspecteur général dans ses deux bureaux extérieurs (cinq à Nairobi et un à Bangkok).

II. Inspection

- Un nouveau Coordonnateur principal chargé de l'inspection et un Administrateur principal chargé de l'inspection ont pris leurs fonctions le 1^{er} janvier 2016, le Service d'inspection a ainsi atteint sa pleine capacité. Outre le Chef de service, le Service d'inspection comprend aussi deux autres Administrateurs principaux chargés de l'inspection, un Auditeur principal, un Administrateur principal chargé du contrôle (audit) et un Associé chargé de l'inspection. Bien que ses effectifs soient complets, le Service devra encore s'appuyer sur des ressources externes pour mener ses missions d'inspection.
- Le Bureau de l'Inspecteur général a effectué cinq inspections en faisant appel à des équipes multifonctionnelles. Ces équipes, composées de spécialistes administratifs, de la protection et du programme garantissent que les domaines fonctionnels inspectés le sont avec le niveau d'expertise requis. Une inspection a porté sur le Service de collecte de fonds dans le secteur privé, qui a récemment été relocalisé à Copenhague. Deux des inspections ont été menées en collaboration avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations Unies et ont examiné les opérations en République arabe syrienne et au Soudan du Sud. La quatrième inspection a été celle de l'opération du HCR en Ukraine. La première mission d'inspection de 2016, menée en janvier, a porté sur l'opération du HCR dans le nord de l'Iraq, avec des visites à Erbil, Dohuk et Suleymania.
- Pendant la période couverte par le rapport, le Service d'inspection a publié quatre rapports. Trois portaient sur des inspections menées en Éthiopie, au Kenya et au Sri Lanka. La mission d'inspection au Kenya a été conduite conjointement avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et a étudié le système d'identification biométrique pour la distribution de vivres. Le quatrième rapport portait sur la mission conjointe de conformité organisée en Mauritanie avec le PAM, à la suite des inspections ad hoc effectuées par les deux organisations en 2013.

- Le Bureau de l'Inspecteur général a commencé à mettre en œuvre une nouvelle approche de la préparation de son plan de travail d'inspection, où les opérations sont sélectionnées en fonction du risque identifié d'après des critères spécifiques. Ce travail s'effectue en collaboration étroite avec les bureaux régionaux et les divisions, et avec le BSCI. Cette approche a été utilisée pour préparer le plan d'inspection de 2016 avant sa soumission au Haut Commissaire. En 2016, le Bureau de l'Inspecteur général renforcera les critères élaborés jusqu'ici, à mesure que le HCR tirera des enseignements de son processus de gestion du risque d'entreprise et procédera aux ajustements qui en découlent.
- Dix inspections sont prévues en 2016, dont cinq sur le terrain (nord de l'Iraq, Équateur, Hongrie, Maroc et République islamique d'Iran) ; une au Siège (concernant le processus des nominations et des affectations de la Division de la gestion des ressources humaines (DHRM)) ; trois missions de contrôle coordonnées avec le BSCI (examen du Bureau régional au Sénégal, de l'opération au Burundi et de plusieurs bureaux dans l'Europe du Sud-Est) ; et une mission de contrôle de conformité en Malaisie. En fonction des financements disponibles, le Service d'inspection devra peut-être réduire le nombre des inspections de dix à six.
- Pour ce qui est du respect des recommandations, des observations ont été régulièrement faites aux opérations inspectées. Fin janvier 2016, sur les 688 recommandations issues des cycles d'inspection non encore clôturés (2010-2015) concernant 19 inspections, plus de 50 % avaient été entièrement exécutées ou clôturées.
- L'adoption d'un mécanisme de suivi en ligne destiné à soutenir et à optimiser les activités d'inspection, ainsi que toutes les fonctions de contrôle, pourrait de nouveau être repoussée pour des raisons de contraintes budgétaires.
- Concernant la collaboration avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI), le Bureau de l'Inspecteur général a participé à la préparation du programme de travail du CCI pour 2016 et du fichier 2017-2018.
- À la suite d'un examen de l'acceptation et de la mise en œuvre des recommandations du CCI entre 2006 et 2012, le CCI a signalé en 2015 à l'Assemblée générale que le taux d'acceptation du HCR était de 86,2 %, contre une moyenne de 65 % pour toutes les organisations participantes ; tandis que son taux de mise en œuvre était de 89,2 %, contre une moyenne de 80,4 % pour les organisations participantes. Grâce aux efforts accrus du Bureau de l'Inspecteur général et aux contributions des bureaux régionaux et des divisions, la performance du HCR en matière d'acceptation et de mise en œuvre des recommandations du CCI figure parmi les dix meilleures à l'échelle du système.

III. Enquête

- Entre octobre 2015 et janvier 2016, le Service d'enquête a enregistré 676 plaintes, dont 146 portaient sur une mauvaise conduite éventuelle du personnel. La majorité des plaintes (73 %) étaient liées aux activités de protection et d'assistance et ont été transmises aux divisions et bureaux régionaux du HCR, avec lesquels le Service d'enquête travaille étroitement pour déterminer le meilleur moyen d'y répondre de manière prompte et appropriée.
- Au cours de la même période, le Service a ouvert 28 enquêtes portant sur des allégations de mauvaise conduite du personnel, a classé 25 cas d'enquête qui était sans fondement ou n'étaient pas suffisamment étayés par des preuves et a transmis 16 rapports d'enquête au Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines pour action.
- Concernant la collaboration interorganisations, le Bureau de l'Inspecteur général a répondu favorablement à une requête d'une autre organisation des Nations Unies demandant que le HCR mette à disposition l'un de ses Administrateurs principaux chargés des enquêtes afin de codiriger une évaluation externe de la qualité de la fonction d'enquête de cette

organisation. En outre, le Bureau de l'Inspecteur général a effectué deux missions d'enquête au nom du bureau du BSCI à Nairobi.

- Conformément à la demande adressée par le Secrétaire général aux organisations des Nations Unies souhaitant que ces derniers mettent en place une procédure annuelle de collecte de données et d'établissement d'un rapport sur les mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels, le Bureau de l'Inspecteur général a soumis son rapport . Il signale avoir reçu 17 allégations d'exploitation et d'abus sexuels en 2015 (13 contre des fonctionnaires du HCR, une contre un membre du personnel des Nations Unies et trois contre du personnel travaillant pour le HCR en vertu d'un contrat du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets). L'essentiel des allégations concerne l'échange d'argent, d'un emploi, de biens ou de services contre des faveurs sexuelles. Dix allégations venaient d'Afrique, six de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et une des Amériques. Les données communiquées par toutes les organisations seront compilées dans un rapport du Secrétaire général qui sera publié en février 2016.
- Le Bureau de l'Inspecteur général fait partie de la nouvelle « équipe interne de coordination de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels », composée du Bureau de la déontologie ; du Bureau de l'Inspecteur général ; de la DHRM ; des bureaux régionaux ; de la Division des urgences, de la sécurité et des approvisionnements ; de la Division de l'appui et de la gestion des programmes ; et de la Division de la protection internationale. Ce groupe a pour but de réexaminer les politiques existantes, de faire le bilan des efforts actuellement déployés et de définir les actions et les améliorations nécessaires.
- Le Bureau de l'Inspecteur général a continué à travailler individuellement avec les bureaux-pays, les bureaux régionaux et les divisions du Siège (en particulier avec la Division de la protection internationale et la Division de l'appui et de la gestion des programmes) afin de fournir des conseils sur les mesures de lutte contre la fraude. En tant que membre consultatif du comité de rédaction chargé de l'élaboration de la politique et des orientations du HCR relatives aux fraudes commises par des personnes relevant de la compétence de l'Organisation, le Bureau de l'Inspecteur général a partagé son expertise en matière d'enquête et communiqué les normes utilisées pour enquêter sur les allégations de fraude dans les opérations du HCR. Au sein du Service d'enquête lui-même, l'ensemble du personnel a suivi une formation dispensée par un spécialiste de la lutte contre la fraude chez les fournisseurs.
- Pour renforcer la sensibilisation à la fraude dans toute l'Organisation, une série de présentations sur le travail du Bureau de l'Inspecteur général a été préparée, dont une intitulée « Fraude, corruption et conflit d'intérêts ». Ces présentations sont exposées au personnel des bureaux extérieurs où le Bureau de l'Inspecteur général se rend pour procéder à des enquêtes, une fois que le travail d'enquête a été achevé.
- Pour éviter la fraude potentielle liée aux activités des partenaires d'exécution et des fournisseurs du HCR, le Service d'enquête renforce sa coopération avec les pays donateurs et les autres organisations internationales afin de déterminer si des cas de mauvaise conduite ont déjà été identifiés par ces autres entités. En s'appuyant sur les informations fournies par les sources externes, le Service d'enquête pourra adopter une démarche plus proactive. Sur le plan interne, le Service d'enquête travaille également en liaison avec d'autres entités, notamment le Groupe chargé de la gestion du risque d'entreprise et le Bureau du Contrôleur, afin de permettre une approche plus coordonnée. Le Service étudie toutes les données disponibles au sein du HCR pour voir comment les mauvaises conduites potentielles peuvent être analysées de manière globale, afin d'aboutir à des enquêtes plus ciblées.
- L'Inspecteur général par intérim a ouvert une enquête ad hoc sur les circonstances entourant le décès d'un membre du personnel du HCR et celui d'un membre du personnel d'une ONG en décembre 2015. L'enquête s'est concentrée sur les responsabilités, les actions et les décisions du HCR par rapport aux événements. Une mission d'établissement

des faits a également été organisée par le Service d'enquête dans un pays d'Afrique à la suite du décès d'un membre du personnel dans ce pays.
